

/ NOTE D'INFORMATION / NOTE D'INFORMATION

14 associations de communes et communautés francophones s'engagent avec l'AMF pour développer la coopération technique de leurs services

A l'initiative de son directeur général, l'AMF a réuni, pour la première fois, les responsables administratifs et techniques des associations de communes et communautés de 14 pays francophones^[1].

Pendant 2 jours, les participants ont balayé un grand nombre de sujets d'intérêt commun, introduits à chaque fois par un service de l'AMF et une association africaine.

La première journée, consacrée à la présentation de chacun et plus particulièrement aux questions organisationnelles d'une association d'élus (budget, cotisations, assemblée générale, congrès, formation des élus et organisation d'un réseau de représentations territoriales des maires, ...) a démontré, si besoin en était, que les associations d'élus rencontraient des difficultés communes dans la mise en œuvre de leurs missions et leur a permis d'échanger sur les solutions imaginées voire déjà mises en œuvre.

L'intervention d'André Laignel, 1^{er} Vice-président délégué de l'AMF, auteur d'un rapport sur la coopération décentralisée, a permis d'échanger sur plusieurs de ses 40 recommandations au ministre des Affaires étrangères.

La seconde journée, consacrée à des politiques importantes sur lesquelles les maires sont compétents et responsables -des finances locales aux questions environnementales en passant par tous les domaines pratiques de la gestion communale (état civil, élections, etc), la documentation, le conseil juridique ou encore l'assistance à maîtrise d'ouvrage- a mis en lumière le rôle incontestable de l' élu local pour la délivrance des services essentiels à la population et à la défense des libertés locales.

Ces deux jours ont également permis de constater que des processus de décentralisation étaient en cours dans la majorité des pays participants, confortant ainsi le sentiment partagé de la nécessité de renforcer le rôle et les capacités des associations d'élus au niveau national comme international.

C'est dans cet esprit que les responsables administratifs et techniques des associations se sont accordés sur des orientations très précises et opérationnelles pour poursuivre leurs travaux et mutualiser leurs expériences, confirmant ainsi que ce séminaire n'est que la première étape d'une collaboration à long-terme entre les services des associations d'élus.

L'AMF, labellisée PACT2 en juin 2012, va engager prochainement des missions concrètes dans ce cadre et en lien avec ses partenaires habituels, qui étaient d'ailleurs invités à participer à ces deux jours : le ministère des Affaires étrangères (DAECT et Mission gouvernance démocratique), les associations spécialisées (AIMF et CUF) ainsi que les partenaires (SP2000 et Mairie 2000).

^[1] Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Centrafrique, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad, Togo et Liban (observateur)